

Séance du 02 Juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, le deux juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur François DODELIN, Maire de GOUPILLIÈRES.

Sont présents :

MM. Alain GUILBERT, René DELAFOSSE, Michel FOSSÉ, Gérard LETELLIER
Mmes Catherine JOUIS, Annick LEROUX, Josiane LESUEUR, Jocelyne CHEVAL,

Sont absents excusés : M. Éric BÉNARD donne pouvoir à M. François DODELIN
Mr Michel DAVID.

Secrétaire de séance : Madame Josiane LESUEUR

Convocation des membres du Conseil municipal le Vendredi 25 Juin 2021.

I] – Approbation du compte-rendu du 04 Juin 2021 :

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du 04 Juin 2021, à l'unanimité des voix.

II] – Délibération pour autoriser le Maire à signer une convention concernant l'appel à projet pour un socle Numérique dans les écoles élémentaires :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une convention doit être signée concernant l'appel à projet pour un socle Numérique dans les écoles élémentaires.

Il leurs propose de l'autoriser à signer cette convention.

À l'unanimité des voix, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

III] – Délibération afin de rembourser des achats divers effectués par le Comité des Fêtes :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le comité des fêtes a effectué des achats divers chez « METRO » pour le compte de la cantine scolaire.

Il présente la facture qui s'élève à 635,85 € et propose au conseil municipal de délibérer, afin de rembourser le Comité des fêtes.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix, accepte.

IV] – Délibération concernant le prix de la cantine et de la garderie :

Pour mémoire, le prix de la cantine 2020-2021 était de 3.30 € et celui de la garderie était de 1.17 € la demi-heure.

Le maire propose au conseil municipal de maintenir le prix de la cantine à 3.30 € et celui de la garderie à 1.17 € la demi-heure pour l'année 2021-2022.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix, accepte.

V] – Délibération concernant le fonds de solidarité logement :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le courrier qu'il a reçu du département, concernant le fonds de solidarité logement (FSL).

La convention est signée pour une durée de un an, reconductible tacitement deux fois.

La participation financière est de 0,76 € minimum par habitant.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix accepte de signer la convention concernant le fonds de solidarité logement (FSL).

VI] – Questions Diverses :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à la rentrée de septembre 2021, Madame Justine FARCY ne souhaite pas renouveler son contrat. Un recrutement sera effectué afin d'embaucher une autre personne.

Monsieur René DELAFOSSE interpelle Monsieur le Maire au sujet de la propreté à la Cantine scolaire. Monsieur le Maire l'informe que la société NUTRILABO effectue des analyses régulières et qu'il a été relevé des bactéries au niveau des tables de la cantine. Il informe le conseil municipal qu'une formation HACCP a eu lieu le 10 Juin 2021 et que beaucoup de points ont été soulevés. Monsieur le Maire informe également le conseil municipal qu'il a demandé à Mélody LECLERC si elle souhaitait renouveler son contrat. Il l'a informée qu'il a hésité à le renouveler, suite aux problèmes d'entretien et que si la réglementation sanitaire n'était pas appliquée, suite à la formation reçue, nous ne pourrions pas renouveler son contrat. De plus, ses horaires seront modifiés afin de permettre à Madame LECLERC de manger avant 11h45.

Madame Jocelyne CHEVAL informe Monsieur le Maire que la propreté à la cantine est très importante et il faut être très vigilant.

Monsieur René DELAFOSSE informe le conseil municipal que l'entreprise LANFRY est venue pour faire un devis pour la restauration extérieure de la Chapelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.